

	OPTION A	OPTION B
Prime d'assurance-responsabilité professionnelle et responsabilité civile entreprise (RCE)	265 \$	280 \$
Prime annuelle si 25% ou plus de votre pratique consiste à traiter un parent, un enfant, un couple ou une famille d'après un ordre d'un juge ou, à n'importe quel moment pendant le traitement, vous soyez impliqué avec le système juridique ou, si vous offrez une thérapie sexuelle.	375 \$	390 \$
Prime par membre individuel	Il suffit seulement d'être membre du RCPOSS	
Responsabilité professionnelle et RCE : Pour chaque réclamation Montant global	5,000,000 \$ 5,000,000 \$	7,000,000 \$ 7,000,000 \$
Frais juridiques et réglementaires Franchise	250,000 \$ 0 \$	250,000 \$ 0 \$

Perte de revenus	750/jour \$
Responsabilité relative aux pertes financières	5,000,000 \$/ 7,000,000 \$
Perte de documents	75,000 \$
Prolongation du terme des suppléants	Incluse
Couverture des frais juridiques pour les témoins experts	Incluse
Plaintes relatives aux droits de la personne/du travail dans le cas d'audiences disciplinaires	250,000 \$
Couverture en cas d'allégation d'abus	100,000 \$
Cyber-responsabilité et protection de la vie privée	50,000 \$
Couverture étendue facultative en matière de cyber-responsabilité	Supplément d'information à la page 2
Couverture en cas de publicité négative	25,000 \$
Congé de maternité/parental	Inclus
Couverture de congé prolongé autorisé – comprend maintenant une exemption de prime de 12 mois pour n'importe quel type de congé prolongé autorisé	Incluse
Retraite, décès, invalidité (garantie subséquente)	Sans limite
Services juridiques bénévoles	Bell Temple
Manquement à l'obligation de confidentialité	100,000 \$
Aucune franchise pour les couvertures supplémentaires	
Coût de défense dans le cas de poursuite au criminel	250,000 \$
Enquête/audience du coroner	100,000 \$
Assurance d'immeuble à bureaux	Disponible
Responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi –	Disponible

## Couvertures d'assurance-responsabilité professionnelle et responsabilité civile entreprise

Le cabinet de courtiers d'assurance McFarlan Rowlands compte plus de 35 années d'expérience dans la protection offerte aux psychologues. Notre connaissance inégalée du secteur conjuguée à notre équipe solidement établie de courtiers, de souscripteurs, d'experts en sinistre et d'avocats spécialisés dans la responsabilité civile en matière de santé mentale nous a permis de rester un chef de file reconnu dans l'industrie.

### Particularités du programme :

- Avis juridiques d'avocats spécialisés en responsabilité professionnelle.
- Le RCPOSS ne reçoit aucune compensation financière de quelque sorte en raison du parrainage de ce régime.
- Le passage au programme parrainé par le RCPOSS n'entraîne pas d'interruption de couverture.

### Communiquez avec nous

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Theoret Martel:  
Kim Daoust kim@theoretmartel.ca  
(877) 678-2306 www.theoretmartel.ca



**CRHSP**  
Canadian Register of  
Health Service  
Psychologists

**RCPOSS**  
Répertoire canadien de  
psychologues offrant  
des services de santé

## Avenant de responsabilité en matière de protection du cyber intellect et d'atteinte à la protection des données

Cet avenant donne aux membres l'accès à une équipe de préparation aux intrusions. L'équipe est constituée de personnes ayant des antécédents dans les domaines de la sécurité des données, de l'informatique légale, des lois en matière de protection de la vie privée, de la technologie de l'information et de l'administration des affaires.

**Atteinte à la vie privée :** Un incident de sécurité suivant lequel des données sensibles, protégées ou confidentielles sont divulguées, délibérément ou non, dans un environnement peu fiable.

**Pertes les plus importantes pour les psychologues :** Les renseignements sur la santé personnelle du client ainsi que les numéros d'assurance sociale et les renseignements concernant les cartes de crédit et les comptes bancaires en sont autant d'exemples.

La responsabilité en matière d'atteinte à la vie privée du RCPOSS comprend :

- une indemnisation si vous êtes poursuivi à la suite d'une atteinte à la vie privée

Mais il n'y a pas

- d'indemnisation pour la correction d'un problème informatique ou la préparation des avis envoyés aux victimes d'une atteinte.

Un avenant de responsabilité en matière de protection du cyber intellect et de violation des données de 75 \$ additionnels pour une couverture à concurrence de 250 000 \$ permettant de procurer des solutions proactives ou dans la foulée d'une atteinte à la vie privée, ainsi que les services de l'équipe de préparation aux intrusions informatiques.

### L'équipe de préparation aux intrusions : Ventilation de la couverture :

- répond aux questions et écoute les préoccupations des membres;
  - fournit toute la documentation nécessaire;
  - aide à la rédaction des avis de violation de la confidentialité;
  - propose les pratiques exemplaires dans l'industrie concernant le traitement d'une atteinte à la vie privée.
- Protection de 250 000 \$ dans le cas d'une atteinte à la vie privée – couverture en cas de poursuite découlant d'une violation de la vie privée par voie informatique.
  - Couverture de 25 000 \$ pour les dépenses en cas d'atteinte à la vie privée – dépenses engagées pour aviser les victimes d'une atteinte à la vie privée.
  - Couverture de 25 000 \$ pour les pertes entraînées par une interruption opérationnelle – les pertes de salaire en raison d'une défaillance de sécurité à l'origine d'une panne de réseau.
  - Couverture de 25 000 \$ en cas de pertes d'actifs numériques – dépenses engagées pour corriger le problème de logiciel.